

2023-06-02-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS Le Vendredi 02 Juin 2023 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : ARNAULT Jacqueline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, HURET Edith, JAY Hélène, KALIAKOURAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NIEMAZ Jean-Louis, PERCEVAL Christophe, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, TISSOT Christian, VICHARD Daniel.

Absents excusés : BERLIOZ Pascaline (donne pouvoir à Alain ROUX-MOLLARD), GUILBERT Agnès (donne pouvoir à Thierry BRUNIER), NANTET Laetitia (donne pouvoir à André POINTET), PARMENTIER Marlène (donne pouvoir à Laurent CANET).

Absents : CHANOIR Jessica, CHEDAL-ANGLAY Evelyne.

Date de la Convocation : 24 Mai 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 28
 Présents : 22
 Votants : 26

Jacqueline ARNAULT est élue secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition de plusieurs parcelles B0382-0385-0386-0388-0389-0393-0404-0416 - B344-415- B0333-0350-0361-0378-0380 au lieu-dit « La Coche » - B0425-0428 au lieu-dit « Plan du Four » - ZW37 au lieu-dit « Chantemerle » - B0442 au lieu-dit « La Corbettaz » - B0303-0306-0307-0308-0309 Lieu-dit « La Boveraz » à Le Bois.

Suite à l'accord des consorts MURAZ, la Commune propose d'acquérir les terrains cadastrés comme suit :

Numéro de cadastre	Lieu-dit	Contenance en m ²
B0382	La Coche	12
B0385	La Coche	740
B0386	La Coche	410
B0388	La Coche	1370
B0389	La Coche	11
B0393	La Coche	690
B0404	La Coche	360
B0416	La Coche	1500
B344	La Coche	940
B415	La Coche	1215
B0333	La Coche	2695
B0350	La Coche	685
B0361	La Coche	970
B0378	La Coche	1640

B0380	La Coche	1020
B0425	Plan du Four	1190
B0428	Plan du Four	830
ZW37	Chantemerle	350
B0442	La Corbettaz	1075
B0303	La Boveraz	50
B0306	La Boveraz	35
B0307	La Boveraz	11315
B0308	La Boveraz	12820
B0309	La Boveraz	1630
	TOTAL	43553

La superficie totale est de 43553m². Il est proposé d'acquérir ces parcelles au prix de 0.30 € le m² soit 13 065.90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- 1- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles détaillées plus haut et matérialisées sur le plan annexé à la présente délibération pour un coût total de 13 065.90 €,
- 2- **DIT** que les frais liés à ce dossier seront pris en charge intégralement par la Commune,
- 3- **DIT** que l'acquisition sera réalisée par acte authentique établi en la forme administrative et sera signé par Mme Maryse RICHIER en sa qualité de 1ère Adjointe ou M. Alain ROUX-MOLLARD (2ème Adjoint) en cas d'empêchement de cette dernière ou d'incompatibilité ; conformément à l'habilitation donnée par le Conseil Municipal en date du 31 Mars 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire



André POINTET